



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Baccalaureat

Question orale n° 119

### Texte de la question

M. Jean-Marie Schleret interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les décisions concernant les terminales et l'organisation du baccalaureat qui ont été rendues publiques en début de semaine. Dans l'esprit de beaucoup de familles, la confusion risque, malgré tout, de s'installer avec un amalgame entre l'ancienne version et la nouvelle. Le ministre compte-t-il former de manière rapide, claire et simple les 420 000 élèves immédiatement concernés et leurs parents ? Maintenant que l'architecture définitive des formations du second cycle général et technologique est connue, quelles garanties le Gouvernement peut-il apporter au sujet de la formation continue des enseignants, sans laquelle la rénovation ne pourra être conduite ?

### Données clés

**Auteur :** [M. Schleret Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 119

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 1993, page 1198

**Réponse publiée le :** 11 juin 1993, page 1316

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 1993